



FORMATION CONTINUE 2026

PRESENTIEL

PRISE DE PAROLE ET POSTURE DE LEGITIMITE AU FEMININ AU SEIN DE LA COUR D'APPEL

Vendredi 16 octobre, de 9h00 à 12h30

En présentiel :
Cour d'appel de Toulouse
Salle Minerve

Laurent COLOMBIER

Coach professionnel certifié, médiateur, formateur, praticien en Approche Neurocognitive et Comportementale (ANC) et en Pratiques Narratives.

TARIF :
70€ la séance
50€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

CLIQUEZ ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'allier performance juridique, affirmation de soi et maîtrise de l'impact oral sous la pression institutionnelle.

Pré requis :
Être avocat.

Programme :

I - L'arène du regard et les freins narratifs

II - La cartographie biologique du stress

III - Structurer pour convaincre - L'art du récit logique

IV - Posture d'autorité et déflecteurs relationnels

Moyens pédagogiques :

Approche neurocognitive et comportementale (ANC)
Pratiques narratives
Improvisation relationnelle et systémique

Modalités d'évaluation de la formation :

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux), 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr

05 61 53 58 52